

COMMUNE DE BAELEN - Arrondissement de Verviers - Province de Liège

Article L1122-17 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la 3ème fois à l'ordre du jour.

M. _____, Conseiller communal, est invité à se trouver à la séance du Conseil communal, qui se tiendra à la maison communale de Baelen, le lundi 14 septembre 2020, à 20H15.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Tutelle sur les actes de la Fabrique d'église Saint Paul de Baelen - Budget pour l'exercice 2021 - Approbation.
2. Assemblées générales des intercommunales auxquelles la Commune est affiliée - Ordres du jour - Approbation.
3. Modification du chemin vicinal n°14 par la cession d'emprises et d'un excédent de voirie, suppression d'une partie du sentier vicinal n°29 et des sentiers vicinaux n°31 et 43, et déplacement d'une partie du sentier vicinal n°29, en vue de l'urbanisation de terrains sis à Membach, rue du Moulin, cadastrés division 2, section A n°520L et 521H partie - Décision.
4. Restauration des vitraux de l'église Saint-Paul - Phase 2 - Cahier spécial des charges - Choix du mode de passation du marché et du financement - Nouvelle procédure - Approbation.
5. Compte communal - Exercice 2019 - Arrêt.
6. Procès-verbal de la séance du 17 août 2020 - Approbation.

HUIS CLOS

7. Procès-verbal de la séance du 17 août 2020 - Approbation.

Baelen, le 3 septembre 2020.

La Directrice générale,


C. PLOUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


M. FYON